

## Les Lieux d'Accès Publics à Internet à La Réunion (LAPI)

La généralisation des points d'accès publics à l'Internet est présentée comme une mesure phare et un des volets prioritaires de l'action gouvernementale pour résorber la fracture numérique. La mission principale assignée à ces espaces publics est de permettre un accès facile à tous – tant sur les plans géographique que financier – aux technologies informatiques et multimédia.

Devenu le fer de lance de la politique gouvernementale, la création de ces espaces se concrétise dans des dispositifs publics, auxquels vient s'ajouter l'action des structures associatives et privées.

Nous avons dans le cadre du POSI centré notre attention sur les Lieux d'Accès Publics à Internet (LAPI) à La Réunion. Notre objectif consiste à voir comment ces lieux d'accès publics numériques apportent une réponse aux difficultés d'accès, d'apprentissage et d'appropriation des technologies de l'information et de la communication par la population.

Avec un taux d'équipement de 58% en ordinateur et 44%<sup>1</sup> à Internet, La Réunion n'est pas en reste au regard des autres départements français, mais ces taux cachent des disparités sociales et territoriales. Pour éviter la superposition d'une fracture sociale et numérique les collectivités locales que sont le Conseil Régional et le Conseil Général de La Réunion, ont toutes les deux mis en place une politique volontariste en matière de développement de lieux d'accès publics numériques avec chacune des modalités d'intervention spécifiques. La Région Réunion apporte principalement une aide financière aux porteurs de projet souhaitant mettre en place une Cybercase. Le Conseil Général, grâce à un

partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, apporte lui une aide financière mais aussi logistique dans la mise en place des Cyber-bases.

### Méthodologie

Début 2006, 42 lieux d'accès publics à Internet ont été recensés à La Réunion (Cybercases et Cyber-bases confondues). L'enquête menée porte sur 20% de la totalité de ces lieux, soit sur 8 structures (4 cyber-bases et 4 cybercases).

Deux enquêtes ont été réalisées, l'une a trait à la structure même et a été conduite en face à face avec les animateurs ; l'autre destinée aux usagers a été administrée sous forme de questionnaires distribués sur une durée d'environ une semaine par les animateurs. Ce Posi Infos rend compte de la première partie de l'enquête qui traite des 8 structures et des 21 animateurs. Un autre Posi Infos exposera l'enquête concernant les usagers.

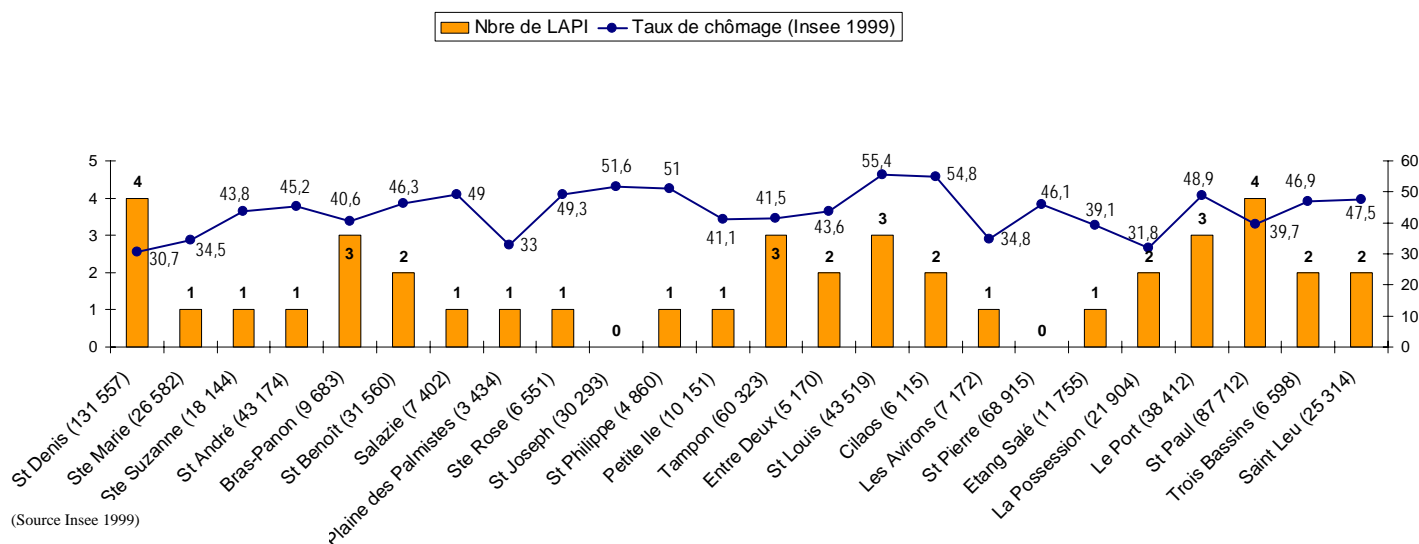
### Une répartition relativement uniforme

Concernant la répartition géographique des LAPI, on note que l'ensemble de l'île est couverte par ce type de dispositif, avec une présence aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Toutefois rapportées aux micro-régions, la répartition des LAPI n'est pas la même. Ainsi la micro-région Nord apparaît sous dotée avec un effectif de 5 LAPI, eu égard aux autres micro-régions avec 10 LAPI pour l'Est, 14 pour le Sud et 13 pour l'Ouest.

1. Source : IPSOS Tic Track 4T05

Nombre de lieux d'accès publics à Internet, taux de chômage par commune et total population par commune



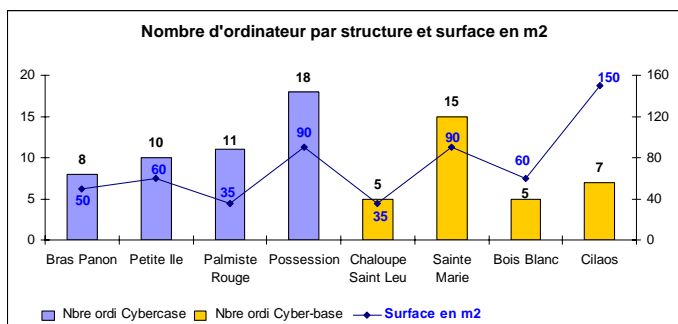
(Source Insee 1999)

Dans le Nord, ces LAPI se concentrent principalement sur Saint-Denis, mais en comparaison au nombre d'habitants ce chiffre reste malgré tout faible puisque l'on compte 1 structure pour 32 889 personnes dans le chef lieu, alors qu'à Saint-Paul on relève 4 pour 38 412 habitants, soit 1 structure pour 9 603 habitants.

Cette sous dotation de la région Nord peut notamment s'expliquer par l'objectif affiché de ces structures qui est d'être à la disposition d'une population dite « défavorisée ». Le taux de chômage dans le Nord étant l'un des moins élevé, voir pour Saint-Denis le plus bas, l'urgence de ce type de structures apparaît en effet moindre.

Mais début 2006, deux communes affichant un taux de chômage conséquent ne disposaient d'aucun lieu d'accès public à Internet : Saint-Joseph et Saint-Pierre.

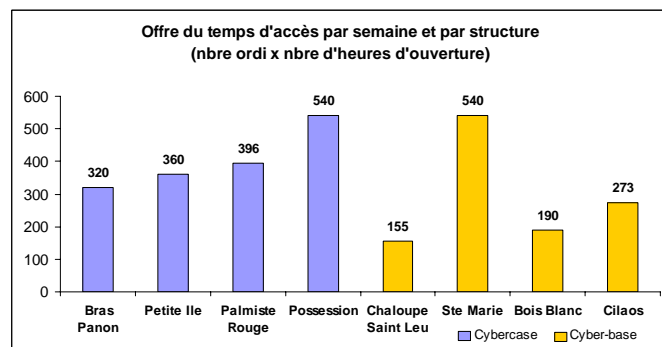
Un des éléments de compréhension réside ici dans le fait que le déploiement des LAPI dépend, du moins pour les Cybercases, de la dynamique des structures associatives et que ces associations ne se positionnent pas forcément là où le besoin est le plus crucial.



## Les moyens structurels

En réduisant la focale et en se positionnant au niveau des structures on peut considérer leur niveau d'équipement.

D'après notre enquête, l'équipement mis à disposition des usagers varie d'une structure à l'autre, avec des surfaces allant de 35 à 150 m<sup>2</sup> pour 5 à 18 ordinateurs. Mais on ne note pas de corrélation entre la surface et le nombre d'ordinateur. Quand à la connexion au haut débit elle est complètement généralisée dans les 8 structures. La comparaison entre Cybercases et Cyberbases montre juste une tendance générale à une dotation plus importante en ordinateur dans les Cybercases. L'offre du temps d'accès y est donc plus importante. De ce point de vue, on relève une forte disparité entre les structures avec un temps d'accessibilité multiplié par 3,5 pour les usagers de certains LAPI.

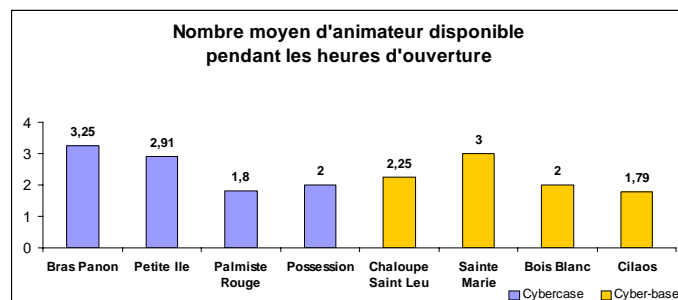


Cette offre du temps d'accès plus limitée pour certaines structures est d'ailleurs mise en avant par les usagers qui soulignent le manque de disponibilité des ordinateurs et le temps restreint qui leur est accordé pour l'utilisation. Si l'accès est limité en termes horaires, l'aspect financier ne constitue en aucun cas un frein pour les usagers puisque, pour la majorité des structures, l'accès y est gratuit.

## Les moyens humains

Concernant le capital humain dont disposent les structures, les situations s'avèrent différentes d'un lieu à un autre. Par exemple, à Bras-Panoupe ou à Sainte-Marie, 3 animateurs sont en moyenne présents durant les heures d'ouverture de la structure alors qu'à Palmiste Rouge et à Cilaos, le nombre moyen d'animateurs avoisine les 1,8.

Cette présence plus importante des animateurs avantage les usagers de certaines structures qui peuvent bénéficier d'un meilleur suivi. Ces usagers ont plus de chance de trouver une personne ressource disponible et donc d'être aidé plus rapidement dans leurs apprentissages.



En conclusion, on peut souligner que si la répartition des LAPI sur le territoire semble relativement homogène, le constat est plus mitigé à l'intérieur même des structures. D'un lieu à un autre, les conditions d'accès, les moyens en équipement et les moyens humains sont assez disparates. Il est ainsi plus avantageux d'être usager à la Cyber-base de Sainte-Marie ou encore à la Cybercase de La Possession qu'usager à la Cyber-base de Bois Blanc.

*Daïna Maillet - Michel Watin : Université de La Réunion*

## Bibliographie

Michel Arnaud, Jacques Perriault, 2002, *Les espaces publics d'accès à Internet*, PUF